

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 15 janvier 2019
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 15^E JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis (arrivée à 19h16); monsieur Ghislain Laporte; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchifofo, tous commissaires formant quorum.

Était absente : madame Abi Koné.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Geneviève Hotte, directrice, bureau des grands projets; madame Nathalie Provost, directrice par intérim, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; monsieur Carl Vézina, coordonnateur, service des ressources humaines; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC18/19-01-081

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux,
il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **Organisation scolaire**, le point 8.1 E) « Ajouts de classes – École secondaire des Sources » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Correspondance du Ministre » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Secteur Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

INVITÉS

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Calendriers scolaires 2020-2021 – 2021-2022 – 2022-2023 – Secteurs des jeunes et des adultes – Projet aux fins de consultation
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2019-2020, pour entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2019 - Projet pour consultation
 - 6.3. Ressources matérielles**
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - 7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**

- A) Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
- B) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2018-2019-046 (confidentiel)
- C) Dépôt d'avis du Protecteur de l'élève – Avis 2018-2019-084 (confidentiel)

7.2 Approvisionnement

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI 2018-2021) et liste des écoles et des centres – Adoption
- B) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, l'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire LaSalle – Adoption
- C) Modifications apportées aux critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys 2019-2020 – Adoption
- D) École à vocation particulière - Demande d'approbation au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la LIP - École Guy-Drummond – Adoption
- E) Ajouts de classes – École secondaire des Sources

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 18 octobre au 28 novembre 2018

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Correspondance du Ministre
- B) Secteur Île-des-Sœurs

13. INFORMATION

- A) Rapport du président du Comité de gouvernance et d'éthique – Rapport du protecteur de l'élève

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

Dispense de lecture par la secrétaire générale

CC18/19-01-082

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 novembre 2018, a été remis aux commissaires le jeudi 10 janvier 2019;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu, à l'unanimité, de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 novembre 2018

CC18/19-01-083

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 novembre 2018, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Monsieur Luc Landreville aimerait qu'on lui apporte des précisions sur la lettre du Ministre concernant le cours d'éducation à la sexualité.

Madame Josée Duquette répond et explique les démarches en cours relativement à l'implantation de ces contenus.

Période de question du public

Il n'y a pas de question du public.

Invités

Madame Aïda Kamar présente les faits saillants de la démarche « Vivre ensemble en français ».

Arrivée de madame Gomis

ADVENANT 19h16, madame Raymonde Gomis prend son siège.

**Calendriers
scolaires
2020-2021
– 2021-2022
– 2022-2023
- Secteurs des
jeunes et des
adultes
– Projet aux fins
de consultation**

CC18/19-01-084

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Échéancier
- C) Projets des calendriers scolaires pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Les commissaires posent leurs questions.

Monsieur Carl Vézina explique les choix qui ont été faits.

Monsieur Ghislain Laporte souhaite s'assurer que les comités régionaux soient aussi consultés.

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire d'adopter les calendriers scolaires, des secteurs des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

ATTENDU le souhait exprimé d'adopter les calendriers scolaires sur une période triennale en vue d'assurer une meilleure planification des activités scolaires;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, le projet des calendriers scolaires pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

De consulter les groupes concernés et identifiés au sommaire joint à la présente résolution et de fixer la période de consultation du 16 janvier au 5 avril 2019;

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et de recommander ultérieurement au Conseil des commissaires les calendriers scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 pour adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys » pour
l'année scolaire
2019-2020, pour
entrer en vigueur
le 1^{er} juillet 2019
– Projet pour
consultation**

CC18/19-01-085

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Document « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2019-2020, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019

ATTENDU QUE le document sur les « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » est revu annuellement;

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que la Commission scolaire doit établir les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire;

ATTENDU la consultation auprès du Comité central de parents, des Comités régionaux de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et des Conseils d'établissement prévue aux articles 193 (9), 187 (2) et 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de répartition des ressources a formulé ses recommandations, qui sont incluses au document présenté au document de consultation joint, et que ces recommandations ont fait l'objet d'une consultation du Comité consultatif de gestion qui a émis une recommandation favorable;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation des Comités central et régionaux de parents, du Comité consultatif des services aux EHDAA ainsi que des Conseils d'établissement, le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2019-2020 et de fixer le retour de consultation au 15 mars 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Cadre
organisationnel
de gestion des
risques en
matière de
corruption et de
collusion dans les
processus de
gestion
contractuelle**

CC18/19-01-086

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
- C) Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

Madame Diane Lamarche-Venne aimerait qu'on ajoute au document la composition du Comité de vigie.

Madame Marie-Josée Boivin se dit satisfaite des ajouts faits suite à la demande des membres du Comité de vérification.

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, édicté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE cette directive a pour objectif de préciser les obligations des organismes publics concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE, conformément à cette directive, il est nécessaire que la Commission scolaire adopte un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE ce cadre organisationnel doit, notamment, permettre aux intervenants stratégiques de la Commission scolaire de pouvoir identifier, analyser et évaluer les risques en matière de corruption et de collusion ainsi que de mettre en place des contrôles ou mesures d'atténuation de ces derniers;

ATTENDU QUE ce cadre de gestion s'applique à toutes les étapes des processus de gestion contractuelle, notamment lors de l'évaluation des besoins, de la préparation de l'appel d'offres, de l'évaluation de la conformité des soumissions et de l'admissibilité des soumissionnaires, de la formation du comité de sélection, de l'évaluation des soumissions et du suivi du contrat;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - finances et organisation scolaire.

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le tout, tel que déposé en annexe pour valoir comme si au long récit, lequel entrera en vigueur à compter de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dépôt d'avis du
Protecteur de
l'élève – Avis
2018-2019-046**

CC18/19-01-087

Document déposé :

A) Avis 2018-2019-046

ATTENDU l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2018-2019-046, reçu par la Secrétaire générale, le 10 décembre 2018;

ATTENDU QUE, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit avis;

ATTENDU QU'après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

ATTENDU, en conséquence, la recommandation favorable du comité;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2018-2019-046, du Protecteur de l'élève;

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève;

De reconnaître que la plainte est non fondée;

De rappeler l'existence du *Guide pratique à l'intention des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* préparé par le Service des ressources éducatives, en collaboration avec le CCSEHDAA, lequel constitue une source d'information complémentaire à celles fournies par l'école et pouvant aider les parents dans la compréhension de différentes notions relatives au cheminement de leur enfant.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dépôt d'avis du
Protecteur de
l'élève – Avis
2018-2019-084**

CC18/19-01-088

Document déposé :

A) Avis 2018-2019-084

ATTENDU l'avis du Protecteur de l'élève, portant le numéro 2018-2019-084, reçu par la Secrétaire générale, le 10 décembre 2018;

ATTENDU QUE, suite à la réception dudit avis, les membres du comité formé conformément au Processus de réception et de traitement par le Conseil des commissaires des avis du Protecteur de l'élève, adopté par le Conseil des commissaires par la résolution CC15/16-10-043, se sont réunis afin de procéder à l'analyse dudit avis;

ATTENDU QU'après analyse, le Comité a constaté que le Protecteur de l'élève avait procédé à une analyse complète des faits

portés à sa connaissance et en était venu à la conclusion que la plainte était non-fondée;

ATTENDU, en conséquence, la recommandation favorable du comité;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt de l'avis numéro 2018-2019-084, du Protecteur de l'élève;

De se déclarer satisfait de l'analyse faite par le Protecteur de l'élève;

De reconnaître que la plainte est non fondée;

De réitérer que le transport de courtoisie est un privilège que la Commission scolaire accorde lorsqu'il est possible de le faire et dans le cadre de l'organisation du transport déjà en place.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI 2018-2021) et liste des écoles et des centres
- Adoption**

CC18/19-01-089

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 et liste des écoles et des centres
- C) Tableau synthèse des avis reçus lors de la consultation
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC17/18-06-187
- F) Articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*

ATTENDU QUE le 26 juin 2018, le Conseil des commissaires adoptait, pour consultation, par la résolution #CC17/18-06-187, le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2018-2021 et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit la consultation du Comité de parents sur ce plan et la liste des écoles et des centres;

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès de la communauté métropolitaine de Montréal et des villes concernées;

ATTENDU QUE le Comité central de parents, les comités régionaux de parents, les villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que le Comité consultatif de gestion ont été consultés;

ATTENDU les avis favorables reçus;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire.

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le tout tel que modifié et déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé.

De faire part au Bureau des grands projets de la préoccupation quant à la disponibilité des aires communes lorsqu'il y a ajout de classes dans une école et du nombre croissant d'unités modulaires.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires du
Petit-Collège,
Sainte-Catherine-
Labouré,
L'Eau-Vive,
Pierre-Rémy et
Laurendeau-
Dunton et
création d'un
bassin pour la
nouvelle école
primaire LaSalle
- Adoption**

CC18/19-01-090

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Cartes géographiques des bassins proposés
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC18/19-10-044

Monsieur Ghislain Laporte souhaite remercier madame Nathalie Provost pour sa présence très aidante lors des rencontres de comités de parents.

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire sur le territoire de l'école du Petit-Collège à LaSalle, prévue pour la rentrée scolaire 2019-2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer un bassin d'alimentation pour la nouvelle école primaire LaSalle qui ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE, dans plusieurs écoles primaires de LaSalle, une augmentation de clientèle est pressentie pour les prochaines années;

ATTENDU QU'il faut répartir la clientèle entre les écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton afin de permettre un équilibre entre les places disponibles et la croissance annoncée;

ATTENDU QUE toutes les demandes de choix d'école des parents des élèves de 5^e année en 2018-2019, visées par les modifications de bassins, seront acceptées sans transport afin que leurs enfants poursuivent la 6^e année dans leur école actuelle;

ATTENDU la résolution #CC18/19-10-044 du Conseil des commissaires adoptant, pour consultation, le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton et création d'un bassin pour la nouvelle école primaire LaSalle;

ATTENDU l'assemblée publique d'information s'étant tenue à l'école Cavelier-De LaSalle le 16 octobre 2018 pour présenter le projet de consultation aux parents des écoles primaires concernées;

ATTENDU les avis favorables reçus des instances consultées, soit le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, les conseils d'établissement des écoles du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton ainsi que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications proposées des bassins d'alimentation des écoles primaires du Petit-Collège, Sainte-Catherine-Labouré, L'Eau-Vive, Pierre-Rémy et Laurendeau-Dunton et de créer un bassin pour la nouvelle école primaire LaSalle qui ont été présentés aux présidences des comités de parents, aux présidences des conseils d'établissement, aux directions des écoles, aux commissaires concernés ainsi qu'aux commissaires représentants du comité de parents, et que celles-ci s'appliquent, par transfert massif, le tout, selon les cartes géographiques et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitées.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Modifications
apportées aux
critères
d'inscription de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys
2019-2020
- Adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2019-2020 modifiés– CSMB (*projet*)
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolutions #CC17/18-06-179, #CC18/19-08-007 et #CC18/19-08-008
- F) Décret ministériel n° 872-2018
- G) Article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*
- H) Résolutions #CC17/18-10-045

Madame Stefana Lamasanu veut remercier tous ceux qui ont travaillé à apporter tous ces changements qui sont satisfaisants.

CC18/19-01-091

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a déjà adopté, en juin dernier, les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2019-2020, par la résolution #CC17/18-06-179;

ATTENDU QUE des directives et des recommandations de la protectrice de l'élève ont fait en sorte qu'ils doivent être revus dans le but de les rendre conformes aux attentes;

ATTENDU QUE le décret ministériel n° 872-2018, déposé en juin dernier, annexe la zone grise Montréal/Ville Mont-Royal à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE le *projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, restreint certaines actions de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE, depuis juillet 2018, le MEES a remplacé tous les groupes de maternelle 4 ans à demi-temps par des groupes à temps plein à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE l'école primaire Annexe Crawford est située dans le quartier de Verdun;

ATTENDU QUE, par les résolutions #CC18/19-08-007 et #CC18/19-08-008, le Conseil des commissaires a mandaté le Comité de vérification - Finances et organisation scolaire afin que soient analysés, de nouveau, les critères d'inscription 2019-2020;

ATTENDU QUE ces critères ont fait à nouveau l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents, des comités régionaux de parents, du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du Comité consultatif de gestion et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution #CC17/18-06-179;

De faire les modifications en lien avec les nouvelles normes citées ci-haut;

D'ajouter les modifications telles que recueillies lors des consultations;

D'adopter les critères d'inscription modifiés de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour l'année scolaire 2019-2020, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation
particulière
– Demande
d’approbation au
Ministre de
l’Éducation et de
l’Enseignement
supérieur en
vertu de l’article
240 de la LIP
– École
Guy-Drummond
- Adoption**

CC18/19-01-092

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Synthèse des avis reçus
- C) Avis reçus
- D) Résolution #CC18/19-10-046

ATTENDU QUE le 9 octobre 2018, par la résolution #CC18/19-01-046, le Conseil des commissaires a annoncé son avis d’intention de demander l’approbation au Ministre de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur, afin de renouveler le statut de l’école Guy-Drummond comme école à vocation particulière en vertu de l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique* et, en conséquence, de procéder aux consultations requises;

ATTENDU QUE toutes les instances consultées ont répondu favorablement à cette consultation;

ATTENDU QUE l’école Guy-Drummond est dédiée à offrir le programme primaire international au préscolaire et au primaire depuis l’année scolaire 2007-2008;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité pour tout leur préscolaire et leur primaire, il y a lieu de demander au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur d’approuver l’établissement aux fins d’un projet particulier à l’école Guy-Drummond, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l’unanimité :

De demander au Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur de renouveler le statut d’école à vocation particulière selon l’article 240 de la *Loi sur l’instruction publique* de l’école Guy-Drummond, école offrant le programme primaire international au préscolaire et au primaire, pour une période d’au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts de classes
– École
secondaire
des Sources**

Document déposé :

- A) Sommaire

Les commissaires posent des questions de précisions quant au projet.

Madame Diane Lamarche-Venne explique toutes les démarches et les différentes modalités et souligne qu’il s’agit d’une situation temporaire.

Monsieur Dominic Bertrand complète l'information : un poste de secrétaire et un poste de surveillant à temps plein ont été créés pour chacun des édifices. Également, une TES d'expérience partagera son temps entre les deux édifices. Une direction adjointe et une direction assureront également une présence régulière.

Monsieur Jean-Pierre Bédard explique l'accueil reçu dans les établissements.

CC18/19-01-093

ATTENDU les besoins urgents de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) en espace pour ouvrir de nouvelles classes pour scolariser des élèves d'accueil;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) est disposée à louer à la CSMB des locaux inutilisés à l'intérieur de ses écoles secondaires Lindsay-Place et Riverdale, situées respectivement à Pointe-Claire et dans l'arrondissement Pierrefonds;

ATTENDU l'intention de la CSMB et de la CSLBP de conclure un bail pour la location exclusive de salles de classe, de locaux administratifs mais aussi pour le partage d'espaces communautaires;

ATTENDU QUE la durée initiale du bail est de six (6) mois comprenant la possibilité de renouveler pour des périodes additionnelles d'un (1) an;

ATTENDU QUE la CSMB louera en exclusivité 7 salles de classe et 1 local administratif dans l'école Lindsay-Place et 6 salles de classe et 1 local administratif dans l'école Riverdale;

ATTENDU QUE les nouveaux groupes créés et situés physiquement dans les écoles de la CSLBP doivent être rattachés administrativement à une école et qu'il convient de les rattacher à l'école secondaire des Sources;

ATTENDU QUE dans le contexte d'une location temporaire, l'acte d'établissement de l'école des Sources ne sera pas modifié;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De rattacher administrativement les groupes créés et situés physiquement dans les écoles secondaires Lindsay-Place et Riverdale de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, à l'école secondaire des Sources.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillerier fait le point sur les activités du CGTSIM.

**Délégués à
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
9 octobre 2018 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Ghislain Laporte fait rapport du travail fait par les comités de parents et quant à leur restructuration, un comité a été formé et un sondage doit être fait auprès des délégués.

La composition finale sera adoptée à la réunion du mois de mars prochain, pour dépôt à la séance du Conseil des commissaires du 9 avril 2019.

**Information de la
présidence**

Les commissaires posent leurs questions à la présidente.

Madame Diane Lamarche-Venne apporte les précisions à son rapport.

**Information de la
Direction
générale**

Le point est reporté au pied de l'ordre du jour, puisqu'il devra être traité à huis clos.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs au
directeur général
pour la période du
18 octobre au
28 novembre
2018**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Correspondance
du Ministre**

Madame Caroline Varin aimerait savoir ce que le Ministre a répondu à la correspondance transmise par la Commission scolaire en octobre dernier.

Madame Diane Lamarche-Venne répond qu'il y a eu une brève discussion téléphonique. Actuellement, discussion avec le bureau du cabinet du Ministre, mais il n'y a eu aucune rencontre avec le Ministre.

**Secteur Île-des-
Sœurs**

Madame Caroline Varin aimerait connaître le plan de projet, suite à l'annonce d'un montant de 2 millions \$ pour le secteur de l'Île-des-Sœurs.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que la Commission scolaire est toujours en attente d'une réponse du Ministère et qu'elle n'a toujours pas reçu l'argent pour l'étude du grand projet.

Par ailleurs, madame Varin pose des questions de précision quant à l'avis d'appel d'intérêt publié par la Commission scolaire, plus particulièrement en ce qui a trait à l'Île-des-Sœurs.

M^e Marie-Josée Villeneuve explique les modalités relatives à l'avis d'appel d'intérêt.

Madame Geneviève Hotte complète l'information et explique les démarches faites auprès de l'arrondissement de Verdun.

Madame Lamarche-Venne rappelle les commentaires de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), lors des consultations sur la construction de la deuxième école, qui recommandait que l'arrondissement entreprenne, déjà à ce moment, des démarches pour trouver un terrain pour une troisième école.

Dans un autre cadre d'idée, Madame Varin demande où en est la Commission scolaire dans l'évolution du dossier pour le mode de transport électrique.

Madame Nathalie Provost répond que le Comité de transport travaillera, la semaine prochaine, à la possibilité d'un appel d'offres pour des autobus électriques.

Huis clos

CC18/19-01-094

ADVENANT 19 h 59, **SUR PROPOSITION DE** madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

M^e Marie-Josée Villeneuve et les directeurs généraux adjoints sont invités à rester dans la salle durant l'huis clos.

Madame Geneviève Hotte est aussi invitée à se joindre au Conseil siégeant à huis clos.

**Retour en séance
délibérante**

CC18/19-01-095

ADVENANT 21 h 09, **SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 10, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale